

Quelques Saints du Mois

par

Paulette Leblanc

Saint Raymond de Peñafort (1175 ou 1180-1275) Fête le 6 janvier

Raymond de Peñafort ou Penyafort en catalan, naquit au château de Penyafort à Vilafranca del Penedès, près de Barcelone, dans la province de Catalogne, en Espagne. Sa famille était alliée aux rois d'Aragon et aux comtes de Barcelone. Il étudia à l'école cathédrale de Barcelone où, à peine âgé de vingt ans, il commença à enseigner la rhétorique et la logique, puis de 1195 à 1210, il enseigna le droit canon. En 1210 il partit poursuivre ses études de droit à l'université de Bologne où, en 1216, il fut consacré Docteur *in utroque jure*. À son retour à Barcelone, en 1222, il entra dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Il avait 47 ans.

Revenons un peu en arrière. En 1210, pour aller à Bologne, en compagnie d'un ami : Pierre Ruber, Raymond fit la route à pied, en passant par Arles et Turin ; les deux amis s'étaient arrêtés quelques jours à Briançon pour constater un miracle que venait d'opérer Notre-Dame de Delbeza qui rendit les yeux et les mains à un jeune homme mutilé par des brigands. Après avoir été reçu docteur en 1216, Raymond resta à Bologne pour enseigner le droit canonique. Remarquons qu'il avait déjà résumé son enseignement du droit dans la *Summa iuris* ; il rédigea aussi une *Summa pœnitencia* ou *Summa casuum*, afin d'aider les confesseurs à trouver une solution aux cas de conscience qui leur étaient les plus fréquemment soumis.

En 1229, le légat pontifical Jean d'Abbeville, chargé de prêcher la croisade contre les Maures, le prit comme assistant. Il fut si satisfait de lui qu'il le recommanda au pape Grégoire IX qui, en 1230, appela Raymond à Rome, le nomma pénitencier et le chargea de rassembler les décisions prises par les papes depuis un siècle. À partir des compilations antérieures partielles, Raymond découvrit des *décrétales*, lettres du pape ayant valeur de décrets, interdisant formellement aux laïcs de s'immiscer dans la désignation des évêques, droit que s'attribuaient les rois, les empereurs, et autres autorités, et souvent la cause de nombreuses déviations dans la vie de l'Église et de ses autorités ecclésiastiques. Cette codification canonique de 1234, la première officiellement promulguée par un pape, est connue sous le nom de *Décrétales de Grégoire IX* qui serviront de Code de Droit canonique à l'Église Catholique romaine jusqu'en 1917.

Raymond de Peñafort était le confesseur du roi d'Aragon, Jacques 1^{er}. Il obtint le soutien de ce roi pour fonder, avec Pierre Nolasque, l'*Ordre de Notre-Dame de la Merci*, destiné à racheter les chrétiens captifs des musulmans. L'Ordre de la Merci fut approuvé, en 1235 par le pape Grégoire IX qui leur donna la règle de saint Augustin. Notons au passage que, en plus des trois vœux religieux de

SPIRITUALITÉ SUR RADIO-SILENCE

pauvreté, chasteté et obéissance, les membres de cet ordre, surtout présents en Espagne, s'engageaient, par un quatrième vœu, à demeurer comme otages si cela était nécessaire pour la délivrance de leurs frères chrétiens, quand ils n'avaient pas l'argent nécessaire pour les racheter. Ce vœu correspondait en effet aux besoins de l'époque, quand les pirates barbaresques des pays du sud de la Méditerranée, les musulmans, capturaient les chrétiens et les revendaient comme esclaves en Afrique.

Même durant son séjour à Rome, Raymond de Peñafort était resté en contact avec le roi Jacques I^{er}. Il l'incita à instaurer le tribunal de l'Inquisition en Aragon, en 1232. De retour en Espagne, Raymond devint Maître Général des Dominicains en 1238, et publia les constitutions de l'ordre, version en vigueur jusqu'en 1924. De plus, pour faciliter les rapports avec les juifs, il fut à l'origine de la fondation à Tunis d'une école de langues orientales. Et c'est lui qui, préoccupé par l'islam, aurait suggéré à Thomas d'Aquin d'écrire sa *Somme contre les gentils* pour aider les missionnaires. Épuisé par tant de travail, il dut, en 1240, renoncer à sa charge de Maître Général des Dominicains et retourner à Barcelone, d'où il partait souvent pour aller prêcher. Il conseillait aussi le roi Jacques I^{er} d'Aragon, qu'il aimait mais dont il réprouvait les faiblesses. En 1242, il édita le premier manuel de l'Inquisition.

Je veux maintenant vous faire sourire. On a souvent chanté : *"le travail, c'est la santé..."* C'est tout-à-fait vrai car, pourtant épuisé, Raymond de Peñafort vivra encore trente ans et ne mourra qu'en 1275, centenaire, après avoir encore beaucoup travaillé. En effet, outre la *"Summa de pœnitentia"*, Raymond de Peñafort a laissé une œuvre écrite considérable dont la plupart des ouvrages servirent longtemps de référence aux Dominicains et à l'Université de Paris. Nous devons signaler que ces ouvrages étaient surtout des réponses très pratiques aux questions ou aux difficultés rencontrées par des confesseurs ou des directeurs de conscience. Raymond de Peñafort, appelé le *"Doctor humanus"*, donne surtout des jugements et des conseils destinés à apaiser les pénitents de toutes les classes de la société. Très fin, il cherchait à sauvegarder la bonne foi des pénitents, surtout lorsqu'on pouvait les juger proches des courants hétérodoxes. Son mérite principal fut de travailler au renouveau de la vie chrétienne, par la formation des membres du clergé en matière de vie morale, de doctrine et de prédication.

Nous devons ajouter qu'en plus de ses nombreux travaux, Raymond de Peñafort fit beaucoup d'apostolat auprès des Juifs et des Musulmans. En ce qui concerne l'islam, outre la fondation de l'Ordre de Notre-Dame de la Merci, il encouragea saint Thomas d'Aquin à écrire *"La somme contre les gentils"*. Il fut aussi un adversaire efficace de l'hérésie en Catalogne et en Espagne, obtenant que Jacques I^{er} introduisît l'Inquisition en ses Etats. Pour former les missionnaires, il fonda quelques écoles de langues orientales comme l'école arabe de Tunis (1245) et l'école d'hébreu de Murcie (1266).

Raymond de Peñafort mourut à Barcelone le 6 (ou 7) janvier 1275, entouré par les rois d'Aragon et de Castille. Il fut béatifié par Paul III, en 1542, et canonisé par Clément VIII, le 29 avril 1601.